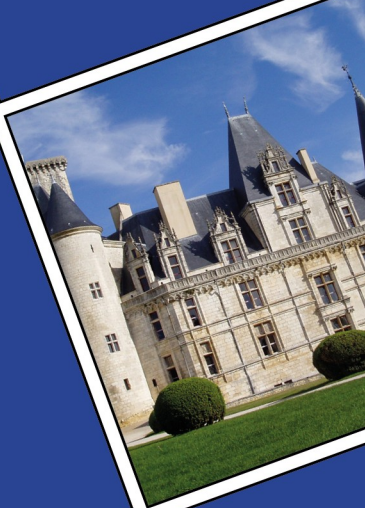


DOSSIER DE PRESSE



PREFECTURE
DE LA CHARENTE



**Exercice de sécurité civile
NOmbreuses Vlctimes
« ATtentat » (NOVI-AT)**

*Jeudi 11 avril 2019 à 19h00
Espace Carat - L'Isle-d'Espagnac*



SOMMAIRE

Contexte et enjeux.....	3
Les objectifs d'un exercice NOVI-AT.....	5
La préparation de l'exercice NOVI-AT du 11 avril.....	9
Rappel sur la conduite à tenir en cas d'attaque terroriste.....	10

Contacts presse

Pierre GÉ

pierre.ge@charente.gouv.fr

☎ 05.45.97.62.37 – ✉ 06.49.00.12.76

Préfecture de la Charente

Service départemental de la communication interministérielle
7-9, rue de la préfecture – CS 92301 – 16023 Angoulême Cedex

www.charente.gouv.fr



Préfète de la Charente



@Prefet16

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans un contexte de menace terroriste, les forces de l'ordre doivent être en capacité de répondre rapidement à tous types d'événements et disposer d'un haut niveau de préparation et de coordination pour intervenir. De leur côté, les services de secours doivent être en mesure de faire face à une situation impliquant de nombreuses victimes et de gérer l'après-crise.

L'organisation d'exercices réguliers devient encore plus nécessaire pour renforcer l'efficacité des dispositifs opérationnels et faire face aux événements susceptibles de mettre en danger la société. Dans cette perspective, la préfecture de la Charente et les services de l'État dans le département organisent un exercice de sécurité civile « nombreuses victimes – attentat » en conditions réelles.

L'objectif est de pouvoir évaluer la gestion d'une situation de crise nouvelle sur le terrain. Cet exercice de simulation permettra de tester le **plan ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile)**, les protocoles d'intervention, ainsi que la prise en charge des victimes.

Il s'inscrit dans la continuité d'exercices précédents, notamment l'exercice « attentat-intrusion », réalisé en janvier 2017 au lycée professionnel Pierre-André Chabanne de Chasseneuil-sur-Bonnieure. Les participants avaient dû faire face à une intrusion dans l'enceinte de l'établissement au cours de laquelle une fusillade avait éclaté, suivie d'une prise d'otages dans le gymnase.

Le plan ORSEC

En fonction de l'événement, la mise en œuvre du dispositif ORSEC est proposée par le commandement des opérations de secours (COS) ou le commandement des opérations de police et de gendarmerie (COPG) au préfet ou son représentant, qui prend la décision de mobiliser les services concernés et d'activer le centre opérationnel départemental (COD) à la préfecture et le poste de commandement opérationnel (PCO) sur le lieu de l'événement.

L'objectif est d'anticiper et de remédier aux conséquences d'un événement majeur en prenant en compte plusieurs impératifs :

- la rapidité de la mobilisation et de la mise en place des moyens ;
- l'organisation du commandement et du partage de l'information ;
- l'emploi de moyens suffisants et adaptés ;
- la coordination dans la mise en œuvre de ces moyens avec une bonne organisation de la prise en charge médicale.

Les dispositions « ORSEC NOVI »

Pour faire face à un événement impliquant de nombreuses victimes, le préfet dispose d'un document de planification appelé dispositions générales « ORSEC NOVI ».

Ce plan correspond à l'ancien *plan rouge* et prévoit les procédures immédiates et coordonnées de secours d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'une situation extrême, entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes. Il fait notamment appel aux moyens des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), du service d'aide médicale d'urgence (SAMU), des

associations agréées de sécurité civile, des collectivités locales, des gestionnaires de réseaux, des transporteurs sanitaires privés, etc.

Il détermine les moyens, notamment médicaux, affectés à cette mission, ainsi que les rôles de chacun :

- établissement de périmètres de sécurité par les forces de l'ordre ;
- ramassage des victimes, premiers secours et transport jusqu'au poste médical avancé (PMA) par les pompiers ;
- catégorisation des victimes, premiers traitements et évacuation vers les hôpitaux par les équipes du SAMU.

#Nombreusesvictimes
#accident

LE PLAN NOVI



→ Un plan d'action en cas d'accident concernant de NOmbreuses Vltimes

→ Fait partie des plans élaborés dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse Sécurité Civile)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

#Nombreusesvictimes
#accident

PLAN NOVI



Activation de la cellule de crise en préfecture (COD)

Mise en alerte des hôpitaux

MAIRIE : Mise en place d'un poste de commandement opérationnel (PCO) sur le terrain

Mobilisation des moyens de secours terrestres et aériens

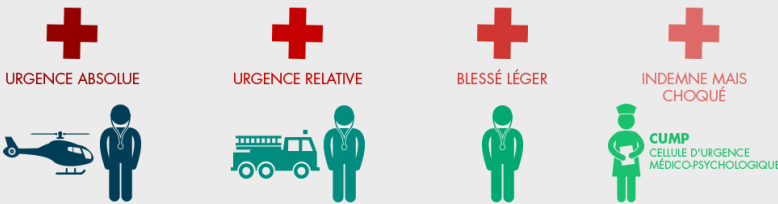
Mise en place d'un poste médical avancé

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

#Nombreusesvictimes
#accident

POSTE MÉDICAL AVANCÉ

PLAN NOVI



URGENCE ABSOLUE

URGENCE RELATIVE

BLESSÉ LÉGER

INDEMNIE MAIS CHOQUÉ

CUMP : CELLULE D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

LES OBJECTIFS D'UN EXERCICE NOVI-AT

L'exercice doit permettre de tester :

- l'alerte ;
- la chaîne de commandement ;
- la définition et la tenue de périmètres de sécurité ;
- la neutralisation de terroristes par les forces de sécurité ;
- la prise en charge des victimes sur le site et l'évacuation des blessés ;
- la gestion de l'information de la population et la communication avec les médias.

Tester la chaîne d'alerte

L'alerte est donnée par les personnes sur place au moment du sinistre, soit par un appel téléphonique au 17 (la police), ou au 18 ou 112 (les pompiers), ou au 15 (le SAMU). Quel que soit le service destinataire de l'appel, l'information est répercutée vers les autres services de secours qui seront appelés à mobiliser des moyens et à intervenir pour la sécurisation du site et l'aide aux victimes.

Dès que l'information est confirmée, elle est transmise au préfet qui décide s'il convient d'activer le plan ORSEC.

L'exercice permet de tester la réactivité des services et de vérifier que les outils sont opérationnels.

Le déclenchement du plan ORSEC induit l'activation du centre opérationnel départemental (la cellule de crise) qui réunit à la préfecture les représentants de tous les services impliqués dans la gestion de la crise (service interministériel de défense et de protection civiles [SIDPC], service départemental de la communication interministérielle [SDCI], direction départementale de la sécurité publique [DDSP], groupement de gendarmerie départementale [GGD], SDIS, SAMU, agence régionale de santé [ARS], etc.).

Tester la chaîne de commandement

Les renseignements recueillis lors de la reconnaissance initiale effectuée par les premiers intervenants arrivés sur le site portent sur la nature précise du sinistre et sa localisation exacte, le nombre et l'état présumé des victimes, la localisation du point de rassemblement des moyens et tout autre élément d'information susceptible d'intéresser l'organisation des secours. Ces renseignements ont pour objet d'acheminer sur les lieux les moyens de secours adéquats et de prévoir leur éventuelle montée en puissance.

Le préfet ou son représentant (directeur de cabinet ou sous-préfet d'arrondissement) assure la direction des opérations, notamment au titre des opérations de secours. L'intervention des forces de l'ordre est placée sous le commandement du commandant des opérations de police et de gendarmerie.

Le préfet veille à la coordination des interventions des professionnels et des moyens positionnés dans la zone d'intervention (point de regroupement des moyens [PRM], périmètre de sécurité, poste médical avancé [PMA], dépôt mortuaire, poste de commandement opérationnel, point de rassemblement des victimes [PRV], point de rassemblement des impliqués [PRI], centre d'accueil des impliqués [CAI]).

La chaîne de commandement est un facteur essentiel de l'efficacité des opérations et doit permettre à chacun de tenir son rôle en complémentarité avec les autres intervenants.

Mettre en place un périmètre de sécurité

En cas d'attaque terroriste, les forces de l'ordre interviennent rapidement pour sécuriser les lieux afin d'éviter tout risque de sur-attentat et de permettre aux services de secours de se déployer pour porter assistance aux victimes.

Un zonage est déterminé par le COS et le COPG, en tenant compte de la géographie des lieux, des possibilités d'accès et des nécessités fonctionnelles. Il est divisé en trois zones :

- la **zone d'exclusion (zone rouge)** : c'est la zone de danger immédiat, un espace non sécurisé sur lequel le sinistre n'est pas encore contrôlé ou dans lequel la menace n'est pas maîtrisée ou neutralisée. Seules certaines unités peuvent pénétrer et intervenir sur cette zone dont le périmètre peut être modifié à tout moment en fonction de la cinématique de l'événement ;
- la **zone contrôlée (orange)** : c'est une zone-tampon, mobile et évolutive, qui protège la zone d'exclusion de toute présence indésirable afin de pouvoir disposer de l'espace nécessaire à la manœuvre des forces de l'ordre et/ou des secours ;
- la **zone de soutien (verte)** : c'est la zone la plus étendue située à la périphérie de la zone contrôlée. C'est une zone sécurisée par les forces de l'ordre où sont installés les PC métiers, le PMA, le CAI, le PRM, etc.



Faire face à un afflux important de victimes

Dans la confusion générée par une attaque terroriste, établir de manière précise le nombre des victimes, leur identité et l'endroit vers lequel elles ont été orientées est un exercice qui requiert une grande rigueur. Le poste de commandement opérationnel implanté sur le lieu de l'accident permet de fluidifier la prise en charge des victimes.

Un secrétariat constitué d'un représentant des forces de l'ordre, un pompier et un permanencier du SAMU veille à la cohérence des informations qui seront transmises au COD après validation par le COS, et à la montée en puissance des capacités de mobilisation des moyens et des structures pour la prise en charge médicale et psychologique des victimes, dont :

- le point de rassemblement des victimes ;
- le poste médical avancé ;
- le centre d'accueil des impliqués.

SINUS

Pour gérer au mieux et suivre cet afflux de victimes, les services intervenant (secours, police, hôpitaux, etc.) disposent d'un outil informatique dénommé SINUS (système d'information numérique standardisé). Il permet, en temps réel et tout au long de la chaîne de soins, le suivi des personnes impliquées et des victimes.

Il repose sur :

- un identifiant unique : dès sa prise en charge, chaque victime se voit dotée d'un bracelet à code barres muni de stickers destinés à l'identification de documents ou d'effets liés à cette personne. Il résiste à toute dégradation due à la chaleur ou aux produits médicaux, et peut être porté sur une longue période sans provoquer d'irritation ;
- une base de données vers laquelle est transférée en temps réel l'ensemble des informations concernant les victimes (identité, sexe, âge, symptômes, etc.). Cette base de données est installée sur un service sécurisé auquel seuls les personnels autorisés peuvent avoir accès.

SINUS permet ainsi d'établir rapidement un bilan chiffré des victimes et de suivre la dispersion des patients vers les hôpitaux.

Tester la gestion de l'information de la population et la communication avec les médias

En cas d'attaque terroriste, la réponse téléphonique au public nécessite une parfaite coordination entre les instances en charge de la gestion de crise d'une part et entre les différents numéros activés d'autre part.

Dans la majorité des situations, deux numéros sont déclenchés :

- une cellule d'information du public déclenchée par la préfecture pour répondre aux questions d'ordre général de la population ;
- un numéro dédié aux familles et aux victimes activé au niveau national par la cellule interministérielle d'aide aux victimes (la CIAV).

Pour des raisons évidentes de sécurité, la presse est maintenue à l'extérieur du périmètre de sécurité pour ne pas entraver les opérations de secours et ne pas exposer les victimes.

Au tout début des opérations, les représentants des services des forces de l'ordre ou pompiers peuvent communiquer sur des éléments factuels (périmètre de sécurité, accès, sécurisation de la zone).

Dès lors que le plan ORSEC est déclenché, la communication s'effectue à partir du COD qui concentre les informations remontant du terrain et les transmet aux médias sous forme de communiqués, de brèves sur les réseaux sociaux ou de prises de parole du préfet.

La communication sur les conséquences de l'événement (bilan victimaire) et l'enquête judiciaire relève de la seule compétence du procureur de la République.

LA PRÉPARATION DE L'EXERCICE NOVI-AT DU 11 AVRIL

Les partenaires

Plus de 300 personnes dont une dizaine d'observateurs et près de 60 figurants issus de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) d'Angoulême et de la délégation militaire départementale participent à cet exercice. Sont représentés :

- la préfecture de la Charente (12 personnes) ;
- le parquet du tribunal de grande instance d'Angoulême (5 personnes) ;
- la direction départementale de la sécurité publique (80 personnes) ;
- le groupement de gendarmerie départementale (2 personnes) ;
- le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Limoges (18 personnes) ;
- le service départemental d'incendie et de secours (85 personnes) ;
- le service d'aide médicale d'urgence (10 personnes) ;
- la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) (13 personnes) ;
- le centre hospitalier d'Angoulême ;
- la ville de l'Isle d'Espagnac (4 personnes) ;
- la délégation départementale de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (5 personnes) ;
- l'IFSI d'Angoulême (40 personnes) ;
- les associations agréées de sécurité civile (12 personnes) ;
- la délégation militaire départementale (20 personnes) ;
- le centre opérationnel zonal Sud-Ouest (préfecture de la zone de défense Sud-Ouest) ;
- l'Espace Carat (5 personnes).

Le scénario

L'exercice est le fruit d'un important travail préparatoire qui a nécessité l'implication de différents services : forces de l'ordre, services de secours, agence régionale de santé, etc. Le scénario retenu est celui d'une fusillade à l'arme automatique sur le parvis de l'Espace Carat, un soir de représentation, faisant de nombreuses victimes.

Pour réaliser l'exercice dans les conditions les plus proches du réel, le détail du scénario n'est pas connu des participants et des autorités. En outre, le volet de la communication de crise ne sera pas joué.

RAPPEL SUR LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

Cet exercice est l'occasion de rappeler les comportements à adopter lorsque survient une attaque terroriste.

Les principales consignes sont rassemblées dans l'affiche « Réagir en cas d'attaque terroriste » :

- s'échapper : localisez le danger pour vous en éloigner : si possible aidez les autres à s'échapper : ne vous exposez pas : alertez les personnes autour de vous et dissuadez-les de pénétrer dans les zones de danger ;
- s'il vous est impossible de s'échapper, il faut se cacher : enfermez-vous et barricadez-vous : éteignez la lumière et coupez le son des appareils : éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol : sinon, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier) : dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de vos téléphones et objets connectés ;
- alerter et obéir aux forces de l'ordre : dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112 ; ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque : gardez les mains ouvertes et levées.

Consignes permanentes de vigilance :

Quels que soient le contexte ou la situation, pensez « sécurité » :

- témoins d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112) ;
- quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours ;
- soyez responsable, ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre ou toute information pouvant être dangereuse pour les victimes, les intervenants et les sauveteurs ;
- ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux ;
- suivez les comptes officiels nationaux (@Place_Beuvau, @Beuvau_Alerte, @gouvernementfr, @PoliceNationale, @Gendarmerie) et locaux (@prefet16), et relayez leurs messages préventifs.

Si vous voulez prévenir vos proches, évitez d'utiliser votre téléphone portable pour des appels et des SMS, et préférez les réseaux filaires pour téléphoner et envoyer les messages par mails ou via les réseaux sociaux.

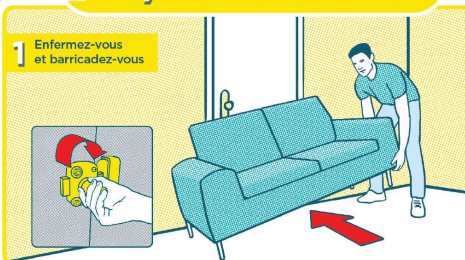
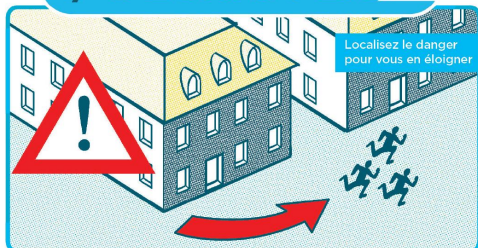
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

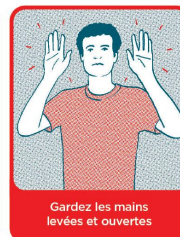
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Bauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :
www.encasdatattaque.gouv.fr

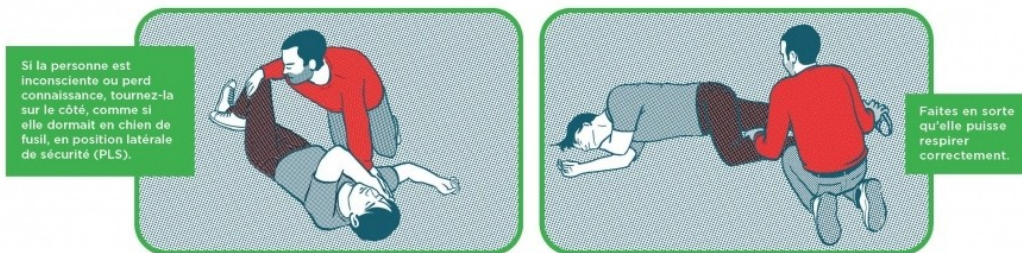


RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT SAUVER DES VIES.

LES GESTES D'URGENCE

SI QUELQU'UN A ÉTÉ BLESSÉ AUTOUR DE VOUS



PUIS APPELEZ LES SECOURS : 15 SAMU 18 POMPIERS 112 N° EUROPÉEN 114



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉVENTION

Avant l'arrivée des secours, quelques réflexes peuvent sauver des vies. Formez-vous aux gestes d'urgence. RDV sur <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Les-gestes-qui-sauvent>

